

Contribution de la représentation du Comité national de la recherche scientifique (C3N)

aux Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche.

17 nov. 2012

Une nouvelle ambition pour la recherche

Les Assises de l'Enseignement Supérieur et de la recherche de 2012 se tiennent dans un contexte de crise économique sévère et durable qui conduit, en France comme dans d'autres pays, à d'importantes difficultés budgétaires, à une augmentation alarmante du chômage, à la fragilisation des entreprises et la perte de compétitivité du tissu industriel. Cette crise survient elle-même dans un monde en profonde transformation : la globalisation de l'économie et de la finance, la révolution numérique permettant le développement massif de flux d'informations et de communication, l'état de plus en plus inquiétant de l'écologie planétaire et la croissance des inégalités locales ou mondiales n'en sont que quelques exemples. D'une façon générale, les gouvernements ne semblent guère en mesure de contrôler ces évolutions.

Dans ce contexte, la science et la recherche sont l'objet d'évaluations et d'attentes contradictoires : parce qu'elle représente l'effort des hommes et des femmes pour transformer le monde, la science est considérée comme responsable de la situation inquiétante à laquelle nous sommes parvenus ; parce qu'elle est à l'origine des inventions qui ont ouvert tant de perspectives dans l'histoire de l'humanité, la recherche porte l'espoir de solutions nouvelles.

Les gouvernements qui se sont succédé au cours des dernières décennies ont voulu concentrer les ressources sur les problèmes rencontrés par la société, l'environnement et l'économie en particulier, afin que les chercheurs découvrent au plus vite les innovations capables d'y remédier. Pour cela, ils ont mis en place des politiques visant à mieux orienter et contrôler le travail scientifique. La recherche française continue de figurer en bonne place dans la compétition internationale, qu'on le mesure en nombre de médailles, de brevets ou de publications. Mais la multiplication des contrôles et des instances de pilotage ainsi que le déplacement de l'investissement public vers la recherche systématiquement contractualisée ont pris des proportions telles qu'elles en deviennent décourageantes. Or la recherche n'est pas seulement une source de solutions à court et moyen terme : elle a partie liée avec la culture et démocratie au sens fort, autrement dit avec le développement d'une société mûre, capable d'affronter ses problèmes dans le débat, avec lucidité, sans céder à la peur ni à la violence.

Affirmer une nouvelle ambition pour la recherche – au CNRS, mais aussi dans les universités, les organismes et toutes les structures qui forment le paysage de la recherche française et dont les personnels sont représentés au sein du Comité national de la recherche scientifique – c'est redonner à la recherche l'autonomie qui lui fait défaut aujourd'hui et le soutien public dont a besoin une

recherche « libre ». . C'est faire, aussi, des choix politiques en matière d'organisation de la recherche compatibles avec le modèle d'enseignement supérieur et de recherche qui est celui de la France. C'est enfin rappeler que la recherche ne peut pas fonctionner de façon efficace, dynamique et créative sans qu'une relation de confiance existe entre la communauté scientifique et tous les acteurs de la société.

Refaire de la recherche libre une priorité

Réduire la recherche scientifique aux usages et applications qu'on espère en faire à court ou moyen terme n'est pas sans risque. Guidée par le désir de compréhension du monde, par la curiosité, la recherche vise avant tout à produire des connaissances qui peuvent nourrir l'innovation et répondre aux problèmes qu'affronte la société, mais qui sont tout aussi nécessaires à l'enseignement, à l'expertise, à la culture et même à la démocratie.

Recherche et liberté, une association essentielle

On oppose facilement recherche fondamentale et recherche appliquée, et c'est alors en général pour préférer l'une à l'autre. L'ambition pour la recherche qui est la nôtre suppose au contraire de dépasser cette opposition pour mettre en avant, aux côtés de la recherche finalisée, la recherche que ici nous appellerons « libre » : c'est-à-dire à la recherche dont le projet est défini de façon autonome par ceux qui la conçoivent, que ce soit individuellement ou de façon plus collective¹. La recherche libre s'oppose à la recherche qu'on dira « pilotée » ou « dirigée », dont le projet est proposé sinon imposé par une autorité extérieure à celui ou ceux qui l'exécute(nt). La recherche libre suppose que le temps soit donné à ses auteurs pour la mener à bien, sans limitation *a priori* du temps dont ils auront besoin pour atteindre leurs objectifs. Elle fait l'objet d'évaluations régulières *a posteriori*, portant sur les progrès réalisés et les résultats obtenus en chemin, selon une périodicité raisonnable. Enfin ses objectifs sont de nature variée, allant de la quête pure de connaissances à la recherche d'applications technologiques, en passant par la volonté de répondre à des questions posées par la société. La recherche libre peut impliquer toutes sortes de personnels et mettre en œuvre toutes sortes de partenariats – universités et organismes publics et privés, entreprises, acteurs du monde économique comme de la société civile, au niveau national et international.

La qualité de cette recherche-là influence largement l'enseignement dispensé dans un pays, et plus particulièrement l'enseignement supérieur. A cause bien sûr de la qualité des connaissances qui permettent de former des travailleurs à fort potentiel, futurs employés et futurs entrepreneurs ; mais aussi à cause de l'approche qui caractérise ensemble la recherche libre et l'enseignement, celle du questionnement, du doute, de la capacité à se remettre en cause. Le lien étroit entre une recherche indépendante et critique, ouverte à toutes les questions, et un enseignement capable d'apprendre aux étudiants à s'interroger, à se renouveler, nourrit l'ambition démocratique des sociétés. Ensemble ils

¹ En anglais, on parlera alors de recherche « investigator driven » si l'on met l'accent sur l'autonomie de l'auteur du projet, de recherche ou « curiosity driven » si on cherche plus largement à insister sur le fait que le projet lui-même n'a pas besoin de justifier ce qu'on peut en attendre, au-delà de la connaissance, de la compréhension du monde que l'on espère acquérir.

forment le soubassement nécessaire à l'éducation de citoyens éclairés, prêts à affronter les transformations en cours et à venir.

Dans son discours d'investiture, Drew Gilpin Faust, la présidente de Harvard, a rappelé que la recherche produite et transmise dans une université comme la sienne est par nature incontrôlable, indisciplinée, *unruly*. « Il n'est pas aisé de convaincre une nation ni le monde de respecter, et plus encore de soutenir, les institutions qui s'attachent à défier les hypothèses fondamentales d'une société »² a-telle ajouté, soulignant ainsi la difficulté de convaincre les pouvoirs publics, les citoyens et les contribuables de soutenir les institutions à l'origine de ce type de questionnement et de connaissances. Garantir la liberté qui est au cœur de la découverte scientifique est indispensable pour assurer la circulation des idées et de la critique dans une société. De là découle aussi l'expertise dont la qualité est exigée par la complexité des problèmes et des défis qui se posent à la société, et dont maints scandales, récents et passés, ont montré la nécessaire indépendance.

La recherche libre comme bien public

L'innovation, si souhaitable en période de crise économique, est inséparable de la recherche menée librement ; elle ne peut toutefois s'y substituer. L'histoire des sciences a largement montré que les relations entre recherche fondamentale, recherche appliquée et innovation sont tout sauf linéaires. Les grandes découvertes ne sont pas en général le résultat à court terme de travaux entrepris pour régler un problème. Elles interviennent largement par surprise, dans l'effort patient, obstiné et rigoureux de chercheurs dont la démarche repose sur la critique et le questionnement permanent de ce qu'on croit savoir ; elles interviennent sans qu'on puisse les planifier. Cela n'empêche pas certaines recherches appliquées d'être à l'origine de découvertes fondamentales et réciproquement, des projets essentiellement théoriques d'être ouverts à des applications..

Quoiqu'il en soit, la recherche libre, même lorsqu'elle vise des applications ou la solution de problèmes concrets, a une temporalité qu'on ne saurait cadrer *a priori*. Sa rentabilité étant par nature imprévisible, elle ne peut donc que difficilement être financée par les circuits économiques et privés, même s'il arrive que certaines entreprises financent quelques laboratoires sur le long terme. Mieux, le principe même de fabrication des connaissances scientifiques est la mise en débat de ce qui est produit. Les travaux publiés par les chercheurs qui démontrent leurs résultats constituent, à côté des brevets qu'ils en retirent, des biens publics au sens plein du terme : tout le monde doit – ou plutôt devrait absolument³ - y avoir accès et l'usage qu'en font les uns ne limite pas l'usage que peuvent en faire les autres. Dès lors, comme tout bien public, la recherche libre ne peut être financée que sur argent public ou éventuellement, dans des contextes culturels différents du nôtre, par la philanthropie.

Pour un changement de priorités

Les gouvernements qui se sont succédé en France au cours des dernières décennies ont voulu que l'innovation et la valorisation constituent l'essentiel de l'activité de recherche. Ils ont fait dépendre

² <http://www.harvard.edu/president/inauguration-drew-faust-0>.

³ La politique menée par les éditeurs privés tend effectivement à prévenir le libre accès aux résultats de la recherche ce qui nécessiterait une politique d'intervention volontariste.

majoritairement le soutien public à la recherche du potentiel d'application des résultats attendus et ont privilégié le soutien à la recherche privée. Ils ont multiplié les structures qui contribuent à piloter de l'extérieur les projets de recherche et fixer des délais prévisibles à leurs résultats. Le financement par appel à projets n'a cessé de croître, comme en témoignent pour la période récente la création et le développement rapide de l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR), le Programme des Investissements d'Avenir (PIA) mais aussi le développement parallèle de quantité de « guichets » de financement sur projets, en région en particulier. Parallèlement, on a assisté à l'accroissement très rapide du soutien public aux entreprises, par l'intermédiaire du Crédit Impôt-Recherche (CIR), dont le montant est passé de 440 millions d'euros en 2004 à 5 milliards en 2011, soit environ le double du budget total du CNRS, salaires compris. Dans la même période, en revanche, le budget des organismes de recherche a subi une érosion continue.

Une nouvelle ambition pour la recherche suppose de refaire de la recherche libre et publique une priorité. Pour permettre à un pays comme le nôtre de se transformer et de sortir, à terme, de la crise économique, il faut faire des investissements judicieux. La qualité de nos services publics, dont ceux de l'éducation, de la santé et de la recherche, est un atout essentiel. Par-delà les dépenses qu'ils représentent, ils sont les vecteurs de la solidarité nationale et les outils pour construire notre futur. S'il est légitime que la puissance publique se préoccupe d'encourager la recherche privée, cela ne doit pas la détourner de sa responsabilité première : garantir l'autonomie de la recherche, soutenir la recherche libre. Dans un contexte de raréfaction des moyens, cette responsabilité doit être affirmée et traduite dans les faits.

Renforcer le modèle français d'enseignement supérieur et de recherche

L'investissement public doit être cohérent avec les spécificités du système d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) qui est le nôtre. De fait, chaque pays possède une organisation de la recherche qui lui est propre, liée à son histoire et sa culture. Croire qu'il n'existe qu'une bonne façon d'organiser la recherche et vouloir aligner un pays sur ce modèle fictif revient à forcer le mélange de cohérences différentes. C'est ce qui a été fait en France ces dernières années. Le résultat est une situation confuse dans laquelle on ne sait plus de qui relève la programmation de la recherche : organismes, universités, Alliances, ANR, ou une de ces autres structures créées au cours des dernières années.

Les Unités mixtes de recherche, lieu central de convergence entre les politiques des universités et des organismes

Si l'on veut réformer efficacement le système de recherche de notre pays, il importe de prendre en compte *a minima* les caractéristiques suivantes : le consensus pour que l'université soit quasiment gratuite et ouverte à tous les étudiant(e)s ; l'existence dans la longue durée d'une pluralité de structures dans l'enseignement supérieur entre universités et grandes écoles notamment ; la faiblesse du financement philanthropique et des fondations ; et bien sûr l'existence des organismes publics de recherche dont le plus important, par la taille et l'étendue des champs disciplinaires qu'il recouvre, est le CNRS.

Le CNRS est un atout majeur de la recherche française, connu et reconnu internationalement. Il a contribué au développement de la recherche en France en palliant le retard, longtemps manifeste, dans certains domaines de notre recherche universitaire. Son renouveau suppose un nouvel équilibre entre les universités et les organismes de recherche. Le développement des unités mixtes de recherche (UMR) a d'avance fourni une solution aux faux débats et à la concurrence stérile dans lesquels on essaie d'enfermer chercheurs et enseignants-chercheurs. Aujourd'hui, la spécificité et la force du système de recherche français reposent précisément sur ces UMR qui rassemblent tous les personnels de la recherche. Elles permettent la mise en commun, efficace dans la durée, de moyens d'équipement, de fonctionnement et surtout de personnels qui restent faibles si on les ramène au nombre de chercheurs, ingénieurs et techniciens permanents, mais aussi des enseignants-chercheurs et des ITRF (Ingénieurs et personnels Techniques de Recherche et de Formation). Pour atteindre cet équilibre, les universités doivent recevoir les moyens financiers nécessaires pour gérer la masse salariale dans la durée⁴ et assurer leurs missions de formation et de recherche dans de bonnes conditions. L'UMR permet de dépasser les oppositions entre le CNRS et les universités, ne serait-ce que sur le terrain, où cette structure est plébiscitée. Exiger que le CNRS retrouve les moyens de contribuer au financement des UMR, c'est aussi se mobiliser pour le développement de la recherche à l'université.

Label de qualité et lieu de l'investissement conjoint des universités et du CNRS (ou des autres organismes nationaux), l'UMR incarne la convergence de deux politiques scientifiques : les politiques locales ou de site qui sont celles des tutelles universitaires, et la politique scientifique à vocation nationale et internationale que portent les organismes, et en particulier le CNRS. Enseignants-chercheurs et chercheurs ont des missions communes et complémentaires. Pour accroître encore la qualité de la collaboration des différents personnels de la recherche au sein des UMR, il faut veiller à améliorer les passerelles entre les catégories, sur la base d'outils simples, en multipliant et en administrant mieux les délégations des enseignants-chercheurs dans les organismes. Au sein de l'UMR, sans changement de statut, les chercheurs peuvent aisément assurer les missions de transmission et de formation auprès des étudiants.

L'UMR, ou le laboratoire en général, doit faire l'objet de tous les soins. Il offre un collectif et une forme de continuité nécessaires aux chercheurs pour inventer et prendre des risques. Il doit constituer un environnement clair et relativement stable, qui leur permet de se consacrer pleinement à leur travail. Aujourd'hui, la multiplication des structures administratives qui, avec le développement du financement sur contrat, a accompagné la mise en compétition des équipes, est en passe d'étouffer les personnels de la recherche. Si l'on additionne le temps passé à comprendre comment les choses évoluent et à identifier les interlocuteurs, celui investi dans les réponses aux appels d'offre et celui enfin consacré à la gestion des contrats obtenus et l'utilisation des fonds reçus – y compris la gestion des personnels précaires associés à ces contrats –, cela finit par représenter une part considérable de l'emploi du temps des personnels. Sur ce point, le consensus dans la communauté est total. Une partie significative du financement des appels à projets gagnerait

⁴ La loi LRU leur a notamment confié la gestion de leur masse salariale mais elle a omis de leur donner en même temps les moyens d'assurer son augmentation inéluctable, consécutive aux évolutions de carrières et aux retraites. Pour le dire en termes plus techniques, ni le CAS pension ni le glissement vieillesse technicité (GVT) n'ont été sécurisés. L'augmentation mécanique et incompressible de la masse salariale qui en résulte étrangle de la même façon les universités et le CNRS.

ainsi à être réorientée vers la recherche libre, selon une répartition mieux adaptée aux stratégies des organismes de recherche, des universités et de l'Etat. Les laboratoires doivent disposer des moyens nécessaires pour offrir à leurs membres les conditions nécessaires pour la réalisation de leurs projets, et ce n'est pas le cas actuellement. Le collectif de recherche incarné dans le modèle français que constitue le laboratoire et que l'excès de financements individualisés mettent aujourd'hui à mal n'est peut-être pas étranger au fait que la France reste heureusement loin du peloton de tête des pays fraudeurs en sciences du vivant⁵.

L'emploi scientifique pérenne, le véritable investissement d'avenir

La fécondité de la recherche dépend de la créativité des scientifiques, quel que soit leur statut. Pour s'épanouir, cette créativité a besoin, on l'a dit, de liberté et d'autonomie. Celles-ci sont aujourd'hui lourdement entravées par le déséquilibre croissant entre financement de la recherche sur projet et crédits de base des laboratoires : d'une part à cause du pilotage instauré sur les thématiques momentanément prioritaires et par le temps que le montage de projets ponctionne sur l'activité de recherche ; d'autre part, à cause de la précarisation accélérée de l'emploi scientifique. Les financements de l'ANR en particulier ont entraîné une multiplication des contrats à durée déterminée de chercheurs post-doc et d'ingénieurs. Dans le même temps, à l'université, les conditions difficiles de mise en œuvre de l'autonomie ont poussé les établissements à recruter des enseignants vacataires. Or les scientifiques sur statut précaire n'ont évidemment pas la liberté d'orienter leurs recherches comme ils l'entendent et en particulier de se lancer dans des projets risqués : ils sont dépendants des projets que d'autres pilotent et qui peuvent les financer. De plus, ils utilisent une partie considérable de leur temps à rechercher et candidater pour le contrat suivant. Au nombre des traits caractéristiques du « modèle français » de recherche et d'enseignement supérieur, les carrières scientifiques stables et démarrées jeune – et au plus près de la thèse pour les chercheurs et enseignants-chercheurs – jouent un rôle essentiel. Ce recrutement précoce, parce qu'il évite que les chercheurs se retrouvent, entre 30 et 40 ans, en situation instable, favorise une féminisation relativement plus forte, en France, des personnels de la recherche. Par ailleurs, la réputation attachée à ces emplois permanents permet d'entretenir un haut niveau de qualité de recrutement, comme en témoigne le fait que, alors même que le nombre de candidats aux concours ne cesse d'augmenter, chaque année, 30% environ des candidats admis comme chargé de recherche du CNRS sont de nationalité étrangère. Pour préserver cette spécificité, il faut développer l'attractivité de ces postes statutaires.

Aujourd'hui, il ne suffit plus de maintenir l'emploi scientifique statutaire en remplaçant les départs à la retraite : il faut résorber la précarité et redonner aux carrières scientifiques dynamisme et inventivité. Cela suppose un plan d'emploi pluriannuel pour toutes les catégories de personnel de la recherche. Le nombre des postes précaires financés aujourd'hui dans l'ESR est estimé à plusieurs dizaines de milliers⁶. Ce chiffre donne la mesure des besoins actuels de personnel pour la recherche

⁵ Trois quarts des rétractations d'article pour fraude avérée ou probable proviennent des Etats-Unis, d'Allemagne, du Japon et de la Chine, cf "Misconduct accounts for the majority of retracted scientific publications" publiés par des chercheurs de Princeton, en octobre 2012 *PNAS* October 16, 2012 vol. 109 17028-17033. Voir aussi <http://sciences.blogs.liberation.fr/home/2012/10/la-fraude-scientifique-augmente-en-sciences-de-la-vie.html>.

⁶ En 2012 il y a environ 23% de personnes sur contrat précaire au CNRS : en eptp (équivalent temps plein travaillés), environ 8000 personnes en CDD sur un total de 34600 (chiffres officiels donnés au CS du 12 novembre 2012). Cette fraction était de 28% à l'INSERM en 2011, selon le [rapport de la Cour des Comptes](#) du 1er août 2012. Mais le total de

et l'enseignement supérieur dans notre pays. Il donne également un ordre de grandeur des recrutements à prévoir pour les années à venir. L'objectif n'est pas d'augmenter les effectifs totaux actuels, mais simplement de revenir à des proportions de postes permanents conformes aux exigences d'une recherche libre, dans le cadre de ce plan pluriannuel. C'est là que se situe le véritable « investissement d'avenir » puisque la productivité des personnels en sera nettement accrue. S'il est normal et légitime que les laboratoires publics rendent compte des fonds qui leur sont alloués –ce qui est abondamment le cas-, il devrait en aller de même pour les fonds publics concernant la recherche privée. Créé pour permettre de la création d'emploi, scientifique, dans le secteur privé, il semble que le CIR n'ait pas rempli sa mission⁷. Il faut donc qu'il soit procédé rapidement à une évaluation précise de l'utilisation de ce dispositif, dont le coût pour notre pays représente actuellement deux fois le budget du CNRS, salaires compris. En outre, et à condition que ses conditions d'attribution soient revues, le CIR pourrait jouer un rôle important dans l'attractivité des carrières scientifiques et dans l'accroissement des échanges public-privé en participant à la valorisation du doctorat. Contribution indispensable à la production scientifique et maillon essentiel entre l'enseignement et la recherche, le doctorat est en France particulièrement mal reconnu en dehors des métiers de l'ESR, que ce soit dans les entreprises ou dans la fonction publique. Une réflexion doit impérativement être menée à ce sujet pour redonner aux jeunes des raisons de se lancer dans la réalisation d'une thèse.

Reconstruire l'évaluation

L'absence d'évaluation effective du CIR est d'autant plus étonnante que les dispositifs d'évaluation de l'ESR se sont multipliés, empruntant des formes technocratiques de plus en plus affirmées. Cette multiplication est liée à la généralisation du financement par appel à projets selon des modalités qui empêchent les chercheurs de suivre la logique propre à leurs travaux. Elle s'accompagne du passage de l'évaluation *ex post* des résultats produits par une recherche à l'évaluation *a priori* de son projet. Ce faisant, ces évaluations sont devenues de plus en plus formelles, manifestant une volonté de contrôle de plus en plus étroit et fréquent de l'activité des personnels de la recherche. Pour redonner toute sa place à la recherche libre, il faut réorganiser l'évaluation sur la base des principes qui sont ceux de la communauté scientifique : collégialité et délibération, pour une évaluation destinée à améliorer le travail des chercheurs et des équipes, à les accompagner dans la définition et la redéfinition régulière, individuelle et collective, de leurs projets. Le rééquilibrage du financement pérenne par rapport au financement sur projet permettra aussi de retrouver un rythme d'évaluation fécond.

L'AERES a permis l'évaluation des quelque 3000 unités de recherche de notre pays, évaluation qui était auparavant limitée aux équipes des organismes. Mais, sans détailler les nombreux dysfonctionnements de l'AERES, par construction, en retirant l'évaluation des UMR au Comité national de la recherche scientifique, on a séparé l'évaluation des chercheurs et celle des unités. Or comment évaluer un chercheur sans prendre en compte l'environnement scientifique qui est le sien ? Et réciproquement : évaluer une unité sans s'arrêter sur les travaux de ses membres conduit

personnes travaillant dans l'ESR est > 150.000, puisque en 2010, on recense [93 000 enseignants en fonction](#) dans les établissements publics d'enseignement supérieur (qui emploient de très nombreux précaires) sous la tutelle du ministère de l'ESR, selon les chiffres de ce ministère.

⁷ Voir le rapport de la Cour des comptes d'octobre 2009 <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/094000486/0000.pdf>, p.141-151.

nécessairement à porter sur elle un regard plus orienté vers sa conformité aux normes de productivité et de gouvernance que sur la diversité et la qualité réelles des résultats auxquels l'équipe est parvenue. Une fois encore, l'évaluation doit être une aide à la communauté scientifique. L'évaluation conjointe du chercheur (voire de l'ingénieur ou du technicien) et de son équipe donne une perspective à ce chercheur et porte un éclairage sur ses projets au bénéfice de la communauté scientifique. Il faut donc que l'évaluation des équipes associées au CNRS revienne aux instances chargées de l'évaluation des chercheurs dans les organismes et les universités, sans doublon dispendieux en argent et en temps.

Soutenir l'ambition internationale de la recherche française

Alors que le financement sur projets est devenu la norme à l'échelle nationale, on a assisté à une certaine baisse de la participation des équipes françaises aux appels à projets du 7^e programme cadre (PCRD) ou du Conseil européen de la recherche (ERC). Il s'agit là de très gros financements, et le refus des chercheurs d'y candidater représente un réel manque à gagner pour notre système d'enseignement supérieur et de recherche⁸. Mais les contraintes en matière de gestion de ces contrats sont tellement lourdes qu'elles en sont devenues décourageantes. L'incitation à se tourner de nouveau plus largement vers des financements européens passe certainement par un développement de l'aide au montage et à la gestion des projets par des personnels spécialement formés, et proches des équipes qui les gèrent ; mais elle doit aussi s'accompagner d'une action énergique des autorités françaises au niveau européen pour que la gestion de ces contrats soit rendue plus facile. Plus largement, elle suppose une dynamique vers l'internationalisation qui se construit dans la durée. La science n'a jamais vraiment connu de frontières ; c'est vrai aujourd'hui plus que jamais. Une nouvelle ambition pour la recherche ne peut pas se limiter à l'espace national. De fait, la plupart des chercheurs participent déjà à des collaborations qui dépassent nos frontières. La maîtrise des langues étrangères mais aussi l'appétence à la mobilité sont les éléments clefs pour une internationalisation efficace, mais elles s'acquièrent d'autant plus facilement que l'apprentissage a commencé tôt. Ici aussi, les moyens donnés aux universités pour habituer de bonne heure les étudiants à vivre et penser au-delà des frontières nationales sont essentiels.

Stimuler, renforcer les collaborations internationales est une ambition fondamentale pour les grands organismes de recherche et les universités. Pour autant, internationalisation ne doit pas vouloir dire normalisation : de la même façon qu'il est absurde de vouloir imposer un modèle de système de recherche et d'enseignement supérieur sans respecter nos spécificités, il serait inacceptable d'imposer des formes d'internationalisation qui aboutiraient à réduire et formater les façons de penser, de chercher, de démontrer. La pratique des classements internationaux va dans ce sens : tout en tirant les leçons utiles, il faut résister à leur simplification abusive et faire en sorte que l'internationalisation de la recherche française renforce la pluralité des approches et des courants, qu'elle soit vecteur d'originalité. De ce point de vue aussi, les UMR, lieu de convergence des politiques scientifiques universitaires (avec tout ce qu'elles autorisent de diversité au niveau national), et de celle des grands organismes, dont le CNRS (forts de leur visibilité internationale et

⁸ Ainsi, alors que notre pays contribue à 16% du budget de recherche Européen, 12% seulement des financements distribués vont à des équipes françaises, et la différence représente près de 200 M€

de leur capacité à contractualiser à l'échelle du monde), sont un formidable atout pour la recherche française.

Dans certaines disciplines, l'internationalisation de la recherche est aussi la condition *sine qua non* de la mise en place de grands voire de très grands projets, instrumentaux, numériques etc. Ces projets à coûts financiers élevés ne peuvent être entrepris que grâce à la collaboration entre plusieurs pays. Ils sont à même de conduire à des avancées essentielles de nos connaissances, comme récemment la découverte du boson de Higgs grâce au « *Large Hadron Collider* » au CERN. Ils conduisent aussi à faire valoir le savoir-faire scientifique et technologique des laboratoires et entreprises françaises⁹. Pour être ambitieuse, la politique de recherche à l'international doit être largement coordonnée au niveau national. Les universités ont leurs stratégies propres d'internationalisation, mais pour la recherche, un pilotage national est nécessaire afin de donner un poids suffisant aux intérêts de la recherche française dans les grands organismes internationaux et de rendre les appels d'offre et les structures de collaboration intelligibles. Là aussi, il convient de simplifier très fortement les structures de décision et de collaboration et d'adapter les outils de ces collaborations internationales aux besoins réels des chercheurs. Il faut tenir compte des durées effectives des projets, qui peuvent facilement dépasser un cadre quadriennal ou quinquennal, en particulier pour les grands projets. Dans chaque discipline, la politique internationale doit être coordonnée par de grands organismes nationaux, maîtres des moyens mis à disposition de l'ensemble des personnels de la recherche (indépendamment de leur statut), et capables de développer des partenariats à l'échelle du monde.

Rétablir la confiance nécessaire à la liberté de la recherche

Une nouvelle ambition pour la recherche en France aujourd'hui, dans le contexte de grandes transformations et de crise économique, suppose donc que la collectivité prenne conscience de l'enjeu que représente, pour le futur de l'économie, pour la résolution des questions auxquelles elle s'affronte mais aussi pour l'ambition démocratique de notre société, la liberté et le dynamisme de la recherche. Les moyens publics investis aujourd'hui dans ce domaine sont mal employés. C'est d'abord la conséquence d'une illusion : un investissement à rentabilité immédiate serait plus important, plus défendable, que la production et la diffusion de connaissances, en oubliant tout ce que ces connaissances nouvelles pourront avoir de retombées imprévisibles dans l'avenir. C'est aussi largement dû à l'altération de la confiance de la société, et surtout de son gouvernement, dans la communauté scientifique et ses institutions. Il est bien sûr on ne peut plus légitime que la représentation nationale décide des grandes orientations qui doivent être suivies dans l'allocation des moyens apportés à la recherche, en fonction de l'importance qu'elle accorde aux problèmes que nous rencontrons. Ce qui l'est moins, c'est qu'à tous les niveaux de l'ESR, jusqu'au cœur des organismes et des universités, tous les acteurs de la politique scientifique s'efforcent de piloter les personnels de la recherche dont l'activité est sans cesse plus étroitement encadrée. Les incohérences et les gaspillages qui en découlent sont nombreux. Il est devenu indispensable de supprimer quantités de structures apparues récemment, suppression sans laquelle aucune simplification réelle

⁹ Par exemple, près de 40% des instruments du « *Very Large Telescope* » installé au Chili, ont été dirigés par des chercheurs français, avec de nombreuses retombées technologiques qui ont bénéficié aux entreprises françaises.

de notre système ne sera effective. Il faut que la volonté de pilotage jusque dans le détail soit remplacée par la confiance dans la collaboration des acteurs majeurs de la recherche que sont les universités et les organismes, et au premier chef, le CNRS. Ces acteurs travailleront d'autant mieux en partenariat avec tous les acteurs de l'économie et de la société, que seront respectées leur liberté de chercher, de critiquer, de questionner, et la temporalité longue indispensable à leur activité.

Nous voulons pour conclure rappeler les principales propositions qui ont été présentées et justifiées dans ce texte. En y répondant, les pouvoirs publics manifesteront leur confiance dans la communauté scientifique et leur conviction qu'un système d'ESR rénové, redonnant à la recherche les moyens de son autonomie, constituerait un atout essentiel pour venir à bout de la crise que nous connaissons et nous offrir des perspectives nouvelles.

Propositions :

- Un plan pluri-annuel pour l'emploi ambitieux, seule solution raisonnable pour améliorer la qualité de l'emploi et de la production scientifique, à volume constant ;
- Le rééquilibrage entre financements sur projets (notamment via l'ANR) et sur crédits de base venant des organismes, ce qui implique, à moyens constants, des transferts importants entre ces structures. Un tel rééquilibrage implique plus d'évaluation a posteriori, et moins d'évaluation des projets à court terme ;
- Une augmentation de budget substantielle est indispensable non seulement pour les organismes de recherche mais aussi pour les universités : il ne saurait y avoir d'ambition pour la recherche à moyens constants ;
- Une évaluation urgente, approfondie, de l'efficacité du CIR et l'étude, avec les acteurs concernés, des axes de modulation du dispositif qui permettraient d'en accroître l'efficacité et de limiter les effets d'aubaine.
- La suppression de structures de pilotage récentes, qui ont contribué à rendre notre système d'ESR complexe, illisible et moins efficace ;
- Les procédures d'évaluation doivent être remaniées de façon à en finir avec la dérive bureaucratique que nous connaissons. Pour les UMRs, l'évaluation doit être redonnée au Comité National directement ou par dévolution d'une agence réformée ;
- Un plan de revalorisation du doctorat, qui peut notamment s'appuyer sur de nouvelles modalités d'attribution du CIR ;
- Une utilisation fortement accrue de dispositifs simples et existants, comme les délégations, pour faciliter les échanges et les collaborations entre organismes de recherche et universités.
- La mise en place d'une politique volontariste de libre accès aux résultats scientifiques issus de la recherche publique.